



Communauté métropolitaine  
de Montréal

## **Appel à projets**

### **Relance des activités du système bioalimentaire métropolitain dans le contexte de la crise de la COVID-19**

*Programme de développement des activités agricoles et du secteur bioalimentaire de la  
Communauté métropolitaine de Montréal  
(2019-2021)*

Juillet 2020

## 1. Objectif de l'appel à projets

Le présent appel se déroule dans le cadre du *Programme de développement des activités agricoles et du secteur bioalimentaire de la Communauté métropolitaine de Montréal (2019-2021)* et a pour objectif :

- D'appuyer financièrement la réalisation de projets favorisant la relance et la résilience des activités du système bioalimentaire sur le territoire métropolitain dans le contexte de la crise de la COVID-19.

## 2. Thématiques de l'appel à projets

- Les projets doivent démontrer une nature innovante et une ampleur pouvant servir ultérieurement d'exemples ou de vitrine à l'échelle métropolitaine ou provinciale, ayant des impacts significatifs sur la sécurité alimentaire et la résilience du système bioalimentaire métropolitain, prioritairement dans les domaines suivants :
  - L'accessibilité de la production aux marchés (transformation, distribution, réseau HRI) ;
  - La disponibilité de la main-d'œuvre ;
  - Le regroupement de producteurs et/ou de transformateurs pour faciliter la mise en marché de produits et garantir un volume d'approvisionnement ;
  - La création de maillages entre des producteurs, transformateurs et restaurateurs locaux ;
  - La consolidation et le développement des circuits courts de commercialisation ;
  - L'adaptation de la production agricole aux changements climatiques ;
  - La diversification des productions, des pratiques agricoles et des stratégies de mise en marché ;
  - L'optimisation de la logistique des transports et de la chaîne d'approvisionnement des denrées alimentaires sur le territoire métropolitain de distribution ;
  - La réduction de l'insécurité alimentaire auprès de la population ;
  - La réduction de l'empreinte écologique des activités du système bioalimentaire métropolitain.

### 3. Conditions

Les conditions du *Programme de développement des activités agricoles et du secteur bioalimentaire de la Communauté métropolitaine de Montréal (2019-2021)* s'appliquent :

[http://observatoire.cmm.qc.ca/fileadmin/user\\_upload/documents/20190124\\_Programme\\_aide\\_financiere\\_agricole.pdf](http://observatoire.cmm.qc.ca/fileadmin/user_upload/documents/20190124_Programme_aide_financiere_agricole.pdf)

#### **Clientèles admissibles à l'appel à projets**

##### **Volet 1. Projets issus des outils régionaux de développement et de mise en valeur de la zone agricole**

Pour le premier volet du programme, les MRC et les agglomérations (ou un regroupement de celles-ci) sont admissibles pour le dépôt des projets. Par ailleurs, celles-ci peuvent s'associer à un ou des partenaires mandatés aux fins de la réalisation du projet.

##### **Volet 2. Projets structurants**

Pour le deuxième volet du programme, les organismes municipaux<sup>1</sup>, dont les MRC, les agglomérations et les municipalités (ou un regroupement de ceux-ci), sont admissibles pour le dépôt de projets. Par ailleurs, les demandeurs peuvent s'associer à un ou des partenaires mandatés aux fins de la réalisation du projet.

#### **Aide financière**

L'aide financière couvre jusqu'à 80 % des dépenses admissibles des projets.

##### **Volet 1. Projets ou actions issus des outils régionaux de développement et de mise en valeur de la zone agricole**

Aide financière maximale :

- 50 000 \$ par projet et être réalisé au plus tard le 1<sup>er</sup> février 2021.

##### **Volet 2. Projets structurants**

Aide financière maximale :

- 100 000 \$ par projet et être réalisé au plus tard le 1<sup>er</sup> février 2021.

---

<sup>1</sup> Organismes municipaux au sens de l'article 5 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, chapitre A-2.1).

## 4. Dépôt d'une demande

Au moment du dépôt d'une proposition de projet, les demandeurs doivent acheminer, par courrier électronique, les documents suivants :

- Le formulaire de proposition de projet dûment rempli sur support électronique ;
- Le plan de financement (qui doit détailler l'ensemble des sources de financement du projet et ses coûts ainsi que les renseignements sur les personnes et les partenaires qui y participent) ;
- Le plan de travail (présentant l'échéancier et la répartition des tâches).

Le demandeur a la responsabilité de s'assurer que sa proposition de projet réponde entièrement aux exigences et aux thématiques de cet appel à projets. Il doit transmettre la version électronique des documents exigés à l'adresse suivante : [anne.fournier@cmm.qc.ca](mailto:anne.fournier@cmm.qc.ca).

Le formulaire de présentation du projet, de même que le texte *du programme de développement des activités agricoles et du secteur bioalimentaire de la Communauté métropolitaine de Montréal*, sont publiés sur le site Internet de la Communauté à l'adresse suivante : [www.cmm.qc.ca](http://www.cmm.qc.ca).

Afin de pouvoir bénéficier du programme, les propositions de projets devront être déposées au plus tard le **15 septembre 2020**.

L'acceptation finale du projet est conditionnelle à la disponibilité des crédits.